

Les News de Tank & Military Vehicles

Par Pierre-François Boselli

Contrôle Technique - F.P.V.A

Extrait du communiqué FPVA Janvier 2014 relatif au communiqué de la FF-MVCG (ci-dessous)

«...» Les contre-vérités que cet article contient ne pouvaient pas laisser insensible la F.P.V.A. Pour être critiquée et discréditée à ce point, il faut croire que les actions la F.P.V.A. en faveur des collectionneurs dérangent. «...»

L'objectif «...» est de sensibiliser les collectionneurs aux manipulations dont ils sont sujets, et aussi de rétablir la vérité. «...»

Depuis maintenant 7 ans, notre pugnacité au service de tous les collectionneurs de matériels d'origine militaire, est saluée par nos interlocuteurs et au premier chef : les pouvoirs publics.

«...» La F.P.V.A a lancé le pavé dans la mare des CT sur les véhicules de collection d'origine militaire et a introduit un recours en Conseil d'Etat pour aboutir à une promesse d'abrogation, (...)!

Ainsi, la F.P.V.A n'a jamais été en concurrence avec les autres fédérations. Au contraire, elle a complété ou suppléé leur action «...» par une action plus spécifique de veille juridique et de lobbying «...».

«...» Nous avons étayé le dossier de requête auprès du Conseil d'Etat contre le CT. «...»

La F.P.V.A a réussi à faire annuler par le Conseil d'Etat, la décision du «gouvernement». Dès lors, même si, le surplus de la demande de la fédération a été rejeté, elle a néanmoins obligé l'administration de procéder à de nouvelles instructions dans un délai de deux mois. C'est donc avec une parfaite mauvaise foi que la FF-MVCG affirme : « En dépit de ce qu'ils veulent laisser croire, ils (la FPVA) ont été déboutés de cette instance ». Il suffit de comprendre la finalité d'un arrêt plutôt qu'en rester à le survoler. Ainsi la F.P.V.A a bien obtenu gain de cause !

«...» La position de la F.P.V.A a toujours été claire. «...» elle a demandé pour les VL immatriculés en « collection », d'une part, de porter la périodicité à 10 ans entre chaque CT, et d'autre part, pour les véhicules construits avant 1960, d'offrir le choix à leur propriétaire entre passer un CT « allégé » tous les 10 ans en échange d'une libre circulation sur tout le territoire national ou bien ne pas le passer et de rester soumis à la restriction de circulation comme avant.

De même, pour les (PL) immatriculés « collection », la F.P.V.A. a demandé la suppression «...» du CT, compte tenu des difficultés «...» et du peu de véhicules concernés et du très faible kilométrage parcouru

Dès lors, concernant l'abandon des CT des véhicules antérieurs à 1960, on voit mal où veut en venir la FF-MVCG lorsqu'elle annonce une « volte-face » dans laquelle

« la F.P.V.A s'est attribuée (...) la paternité de cette proposition (...). Une paternité subite en totale contradiction avec la stratégie précédente à la hussarde ». D'autant plus que, si l'on se reporte aux communiqués, «...» la FF-MVCG, défend l'idée du CT de tous les véhicules anciens et tous les cinq ans.

«...» La FF-MVCG a choisi le déniement systématique de l'action des autres probablement pour mieux cacher sa propre inaction et le peu de cas qu'elle fait de la défense de certains des intérêts essentiels de ceux qui l'ont mandatée. Pour notre part avec toute l'équipe, nous continuerons d'avancer contre vents et marées !

Le président de la F.P.V.A
Jean Jacques Buigné

Contrôle Technique - FF-MVCG

Extrait du communiqué de presse de décembre 2013 :

La Fédération française MVCG apporte depuis des années et sans démagogie, dans un contexte de plus en plus frappé de réglementations, sa propre conviction, sa compétence, sa disponibilité, pour défendre les collectionneurs de matériel militaire. «...»



La FF-MVCG défend la thèse d'un CT à la vente de tout véhicule, afin de préserver les droits de l'acheteur comme ceux du vendeur.

Il ne nous paraît pas en effet souhaitable de défendre « la suppression du CT » cette option un peu démagogique. Ce serait laisser une ouverture pour, plus tard, souffrir de nouvelles contraintes qui pourraient être imposées par des normes de sécurité accrues, appuyées sur des normes écologiques omniprésentes qui nous obligeraient à cantonner nos prestations dans des lieux d'évolution désignés, au détriment de toute liberté de circulation. Tel est le principe que nous avons choisi de défendre, en dirigeants responsables.

Le 31 octobre dernier, le ministère des Transports en conviant les trois fédérations («...» : la FFVE, la FF-MVCG et la dernière née, la FVPA), souhaitait un consensus entre les trois... qui sont restés inconciliables ce jour-là, la FVPA prônant contre vents et marées la suppression de tous les CT. Cela n'a pas abouti, de ce fait.

En raison d'une faille décelée par la FVPA entre le ministère et la commission européenne, l'affaire avait été portée devant le Conseil d'Etat. En dépit de ce qu'ils veulent laisser croire, ils ont été déboutés dans cette instance. Et c'est justement au cours de cette réunion d'octobre au ministère que cela leur a été signifié publiquement. Nous aurions souhaité ce jour-là un débat sur le fond, cela n'a pas eu lieu, en dépit d'un consensus sur la suppression de CT des poids-lourds.

«...» Nous avons préconisé un CT pour les véhicules postérieurs à 1960. Mais récemment, volte-face : à notre grande surprise, la FPVA s'est attribuée désormais dans un communiqué la paternité, de cette proposition déjà faite précédemment par Alain Quémé-

ner au nom de la FF-MVCG. Une paternité subite en totale contradiction avec la stratégie précédente, à la hussarde, du « tout sans contrôle ». «...» La FVPA a repris notre idée sur le tard, en effet, et leur avocat avait tenu à nous tenir informé de cette nouvelle prise de position. «...»

Si l'on s'en tient au court terme, les CT peuvent paraître superflus, mais je suis intimement persuadé qu'il vaut mieux défendre les collectionneurs avec de solides garanties de sécurité. A condition, disons-le aussi, que les sociétés opérant ces CT étudient des « prix adaptés » allant de pair avec des « contrôles adaptés ». A ce stade, l'effort n'est pas fait et nous le déplorons. Il faut encore être patients, espérer qu'il n'y aura pas de nouveau retard. Nos matériels militaires sont des véhicules de collection comme les autres, qu'ils empruntent la voie publique comme les autres, et qu'ils doivent donc avoir le même régime que les autres véhicules de collection.

Propos de M. Quéméner Président de la FF-MVCG, recueillis à Villeneuve sur Lot par JP Dardiner

L'annuaire de l'histoire vivante 2014

L'annuaire est disponible en kiosque et sur notre site internet.
www.histoireetcollections.com

Une offre promotionnelle est réservée à tous leurs membres. Renseignements sur cette offre par mail à :

militaria@histecoll.com

